

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT N° 0R205852
PROROGATION DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
ASSURANCE Responsabilité Civile
COMPAGNIE Aréas Assurances**

SOUSCRIPTEUR

**VILLE DE MALAKOFF
HOTEL DE VILLE, PLACE DU 11 NOVEMBRE, BP 68
92243 MALAKOFF CEDEX**

INTERMEDIAIRE

Courtier Gestionnaire : PNAS – Tour CB21 16 Place de l'Iris CS 10409, 92040, Paris La Défense Cedex
–Tél. : 01 53 20 89 42- @ : assurances@pnas.fr

OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de proroger le contrat de la Ville et du CCAS de MALAKOFF pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, moyennant une prime forfaitaire de 20 887,00 € HT soit une prime de 22 821,83 € TTC – frais de quittancement de 55 € compris.

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le présent avenant prend effet au 01/01/2025.

PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

Tour CB21 16 Place de l'Iris CS 10409, 92040 Paris La Défense Cedex | Tél. : 01 53 20 74 00 – @ : assurances@pnas.fr
Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes au articles L530-1 et L530-2 du code des assurances
SARL au capital de 7 622 45 € - Code APE 6622 Z - F.C.I. Nanterre E 541 539 815 – SIRET 341 539 815 00025 - ORIAS N° 07000630 (www.orias.fr)
Société autorisée à l'Assurance selon l'article 261C-2 du CGI (N° TVA FR 13341539815)
Coordonnées service réclamation interne : reclamation@assuriria.fr - Coordonnées ACPF : www.acpf.banque-france.fr
En cas de différend, vous pouvez saisir le Médiateur PLANÈTE CSA à l'adresse suivante : mediation@planete-courtier.com

RECLAMATIONS CLIENT

En cas de mécontentement ou d'insatisfaction dans l'application des dispositions de la présente souscription, l'assuré peut s'adresser au Service Réclamation de PNAS qui traitera sa réclamation. Cette réclamation peut être adressée à l'adresse suivante :

reclamation@assurfin.fr

Ces conditions particulières sont établies sous réserve de contrôles réalisés sur l'exactitude des informations transmises, sous un délai de 30 jours à compter de l'émission du présent document. Il est précisé qu'à tout instant, une seule souscription peut produire ses effets à l'égard du même assuré. Seule la première souscription sera considérée comme valable, toute(s) souscription(s) réalisée(s) postérieurement est (seront) sans effet et par conséquent ne donnera (donneront) lieu à aucun versement de prestations.

PROTECTIONS DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (ci-après « DCP ») collectées par PNAS font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la conclusion, l'exécution, la gestion de l'adhésion au Contrat d'assurance de l'Assuré et de ses bénéficiaires/ayants droit, avant et post adhésion.

Les DCP collectées sont destinées aux services habilités de PNAS. Elles seront partagées avec ses partenaires contractuels à des fins de gestion des contrats d'assurance. En aucun cas, les DCP collectées ne seront utilisées à d'autres fins et/ou communiquées à d'autres organismes sans recueil du consentement explicite, libre et éclairé de la personne concernée. Les données recueillies seront conservées par PNAS en sa qualité de responsable de traitement, dans le respect des durées de conservation exigées par la réglementation, sans dépasser la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité définie lors de leur collecte.

Les DCP collectées par PNASE peuvent faire l'objet d'un transfert auprès d'un tiers situé en dehors de l'Espace économique Européen. Le transfert est effectué en conformité avec la réglementation applicable afin de garantir un niveau de sécurité adéquat et la protection de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes concernées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 telle que modifiée, l'Assuré et ses ayants droit/bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des DCP et d'opposition pour des motifs légitimes (notamment en matière de traitement automatisé, y compris le profilage), de limitation du traitement, de décider du sort de ces données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par courrier, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, à l'adresse suivante

SIGNATURES DES PARTIES

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 30 décembre 2024

Pour l'Assureur, par délégation



PNAS

Signature du Souscripteur + Cachet
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

« Lu et approuvé »

Pour Madame la Maire empêchée de Seine
Le 4^eme Adjoint à la Maire
Dominique Cardot




PARIS NORD ASSURANCES SERVICES

Tour CB21 16 Place de l'Iris CS 10409 Paris La Défense Cedex | Tel : 01 55 20 74 00 - espaceclient@pnas.fr

Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances

SARL au capital de 7.622 45 € - Code APE 6622 Z - RCS Nanterre B 341 539 815 - SIRET 341 539 815 00025 - CPAS N° 07900630 (www.cras.fr)

Société exonérée de la TVA selon l'article 261C-2 du CGI (N° TVA FR18341539815)

Coordonnées Service réclamation interne : reclamation@assurfin.fr - Coordonnées ACPF : www.acpf.banque-france.fr

En cas de différend, vous pouvez saisir le Médiateur PLANETE CSA à l'adresse suivante : mediator@planetecourtier.com